

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

219 - 800 Burrard Street 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet				
Balayeuse de piste d'aéroport				
Solicitation No N° de l'invitation Date				
T7061-180018/A		2018-	10	-22
Client Reference No N° de re T7061-180018	éférence du client			
GETS Reference No N° de re PW-\$VAN-531-8462	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	°۷	ME
VAN-8-41162 (531)				
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM				Pacific Standard Time
on - le 2018-12-03				PST
F.O.B F.A.B.				
	: 🗸 Other-Autre:]		
Address Enquiries to: - Adres Mak, Goretti M.	ser toutes questions à:			yer ld - ld de l'acheteur n531
Telephone No N° de télépho	ne			- N° de FAX
(604) 363-0582 ()		(604)	77	5-7526
Destination - of Goods, Service	es. and Construction:			
Destination - des biens, servic				
DEPARTMENT OF TRANSPO	ORT			
SANDSPIT AIRPORT				
1 Airport Road				
SANDSPIT British Columbia				
VOT 1T0				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	ner au nom du fournisseur/
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
	-
Signature	Date



CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

TABLE OF CONTENTS

ARTIE 1	I - RENSEIGNEMENTS INSTRUCTIONS	2
1.1 1.2 1.3 1.4	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
PARTIE	2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3 3
	3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
	4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
	5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRE	
PARTIE	6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.11 6.12 ANNEX REQU	ATTESTATIONS	9101111111212
ANNEX	E "B"	21
BASE	DE PAIEMENT	21
ANNEX	E "C" TO PART 3 OF THE BID SOLICITATION	22
	LAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
FORMU	LAIRE B : FORMULAIRE DE JUSTIFICATION À L'APPUI DE LA CONFORMITÉ TECHNI	QUE

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS INSTRUCTIONS

1.1 Exigences relatives à la sécurité

There is no security requirement applicable to this requirement.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 20 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Enquiries - Bid Solicitation

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

3.1.1 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission technique Section II: Soumission financière

Section III: Attestations

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.1.2 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)
Section II: Soumission financière (2 copies papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

3.1.3 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique comprend ce qui suit :

i. Formulaire de présentation des soumissions:

Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise — approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-8-41162

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ii. Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :

Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

Soumissionnaires:

- a) doivent indiquer le nom de marque ainsi que le modèle ou le numéro de pièce du produit proposé;
- b) doivent fournir les spécifications complètes et les documents techniques démontrant que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans l'invitation à soumissionner (formulaire B).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Dans l'évaluation des soumissions, le Canada peut, sans toutefois être obligé de le faire, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs propres frais, que le produit qu'ils proposent satisfait à toutes les exigences obligatoires indiquées dans la demande de soumissions.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.4 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.5 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client File No. - N $^{\circ}$ du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Commande initiale

a) Les soumissionnaires doivent fournir de prix unitaire ferme. Le prix unitaire doivent inclure tous les droits de douane; les taxes de vente sont en sus.

Biens Optionnels:

Les soumissionnaires doivent indiquer des prix unitaires fermes pour les biens optionalels, FAB destination, inclure les coûts d'expédition et de déchargement, détaillées à l'annexe B

i. **Prix non indiqués:** On demande aux soumissionnaires d'entrer 0,00\$ pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant 0,00\$ aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00\$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Evaluation technique

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation technique et financier mentionnés ci-bas.

4. 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

- a. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- b. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer comment ils satisfont à chacune des spécifications de rendement en consignant ce renseignements en vertu de la spécification de rendement offert la colonne dans le formulaire d'attestation de la conformité technique.

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-8-41162

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

c. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.

4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix – Bid

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens Clause du Guide des.

Aux fins d'évaluation, le prix soumissionné total à l'aide des tableaux de prix remplis par les soumissionnaire sera calculée comme suit :

Commande initiale

Les soumissionnaires doivent fournir de prix unitaire ferme. Le prix unitaire doivent inclure tous les droits de douane; les taxes de vente sont en sus.

Biens Optionnels:

Les soumissionnaires doivent indiquer des prix unitaires fermes pour les biens optionalels, FAB destination, inclure les coûts d'expédition et de déchargement, détaillées à l'annexe B

Prix non indiqués: On demande aux soumissionnaires d'entrer 0,00\$ pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant 0,00\$ aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00\$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires Clauses du Guide des CCUA A0031 (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

- 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité déclaration de condamnation à une infraction Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.
- **5.2.1** Dispositions relatives à l'intégrité documentation exigée
 Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.
- 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

VA

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fourniture les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (20186-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 livraison

6.4.1.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Mars, 2019.

6.4.1.2 Livraison totale (Biens optionnels)

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat (date de la commande).

6.4.1.3 Instructions d'expédition - franco à bord Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FOB Destination,

Transport Canada Sandspit Airport 1 Airport Road Sandspit, BC V0T1T0

incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables. Les taxes de vente sont en sus.

6.4.2 Livraison et déchargement

Clause du Guide des CCUA D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ T7061\text{--}180019A \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contra test :

Goretti Mak, Spécialiste en approvisionnement Approvisionnements Vancouver / Direction générale de l'approvisionnement / Région du Pacifique Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, Bureau 219 Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Tél cell: (604) 363-0582 Télécopieur: (604) 775-7526 Courriel: <u>Goretti.Mak@pwgsc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : Titre : Organisation :	_
Adresse : Téléphone :	_
Télécopieur : Courriel :	

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'Énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom <i>:</i>	
Titre :	
Organisation:_	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.6 Durée Paiement

6.6.1 Base de paiement

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur $VA\,N531$

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

SACC Manual clause C6000C (2017-08-17) Limite de prix

6.6.3 Méthode de paiement (Pour chaque zone de projet)

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Instructions relatives à la facturation - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa :
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) :
- d. Échange de données informatisées (ÉDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)
- **6.7** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), biens (complexité moyenne)
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement;

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T7061-180019A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur

VAN531

 $\begin{array}{ll} \hbox{Client Ref. No. - N$^\circ$ de r\'ef. du client} & \hbox{File No. - N$^\circ$ du dossier} \\ \hline T7061-180019 & VAN-8-41162 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(e)	la soumission de l'entrepreneur en da	te du (inscrire la date de la soumission) (si la
. ,	soumission a été clarifiée ou modifiée	, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le
	» ou « , modifiée le	» et inscrire la ou les dates des clarifications ou
	modifications).	

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Garantie - Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livrais on précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T7061-180019A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-8-41162

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEX "A"

REQUIREMENT

Fournir et livrer une balayeuse remorquée munie d'un timon et tous les accessoires normalement fournis et installés sur ce type d'appareil, qu'ils soient mentionnés ou non dans les présentes, afin de garantir un fonctionnement fiable et efficace dans toutes les conditions d'utilisation pour Transports Canada, aéroport de Sandspit, en Colombie-Britannique.

PORTÉE

1.1 Fournir à Transports Canada, aéroport de Sandspit, une (1) balayeuse de piste remorquée avec timon tel qu'indiqué dans la demande de proposition (DP).

Tous les éléments inscrits dans les sections 2 à 6 de la présente spécification doivent être compris dans la configuration de base.

2. EXIGENCES GÉNÉRALES

2.1 La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse commerciale standard du modèle le plus récent.

La balayeuse de piste proposée doit avoir été éprouvée en cours d'exploitation et bon nombre de balayeuses identiques doivent être en service dans l'industrie; celles-ci doivent avoir été éprouvées dans les conditions d'exploitation auxquelles elles sont destinées pendant au moins 1 an avant la demande de proposition.

2.2 <u>Vue d'ensemble</u> – La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse de piste remorquée de service moyen pouvant être utilisée à 40 km/h.

Elle doit être équipée d'une brosse d'au moins 4,2 m (13,75 pi) de largeur, d'un moteur d'une puissance continue d'au moins 204 KW (265 CV) et d'une soufflante d'au moins 20 000 pi³/min.

Elle doit être livrée avec tous les accessoires standard nécessaires pour garantir sa fiabilité et son efficacité dans toutes les conditions d'exploitation, peu importe que ceux-ci aient été exigés ou non. Le ou les tracteurs fournis doivent être livrés avec tous les accessoires standard nécessaires, peu importe que ceux-ci aient été exigés ou non.

2.3 **Conditions d'exploitation** – La balayeuse de piste livrée doit être neuve et opérationnelle dès réception aux endroits mentionnés à l'article 1.0.

Elle doit pouvoir être utilisée continuellement pendant une période de 24 heures à une vitesse de 40 km/h, au maximum des CV spécifiés, sans bris de ses composants, la brosse étant réglée dans un ajustement de 10 à 15 cm (de 4 à 6 po) de patron.

La brosse ne doit pas sautiller et les roues ne doivent pas produire de shimmy alors que la balayeuse est utilisée pour enlever de la neige, de la gadoue et des débris à une vitesse de 40 km/h, avec un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.

2.4 Exigence — Dans la présente spécification, les mots, locutions et expressions « doit, doivent, au moins, au plus, ne doit pas dépasser » font référence à une exigence. Aucune dérogation à cette exigence n'est autorisée.

Dans les cas où la demande de proposition vise plus d'un équipement, l'emploi du singulier implique également les autres unités, sauf lorsque spécifié autrement.

2.5 **Réponses** — Toute réponse doit indiquer clairement si l'item rencontre ou non les exigences. Une approximation est inacceptable et toute omission de réponse sera considérée comme un cas de non-conformité.

3.0 NORMES ET RÈGLEMENTS

Sauf indication contraire, toutes les normes et exigences indiquées dans le présent document font référence aux versions les plus récentes.

4.0 INSTRUCTIONS RELATIVES A LA LIVRAISON

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ T7061\text{-}180019A \end{array}$

T7061-180019

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Préparation précédant la livraison

La préparation précédant la livraison doit être exécutée par le manufacturier.

La balayeuse de piste doit être préparée et lubrifiée uniquement avec des produits spécifiques d'Esso* adaptés aux conditions climatiques de la région à laquelle elle est destinée.

(*Que des produits Esso sont disponibles à Sandspit)

4.2 Livraison – À l'aéroport de Sandspit selon les ententes ultérieures avec Transports Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

VAN-8-41162

- 4.3 Documentation Toute la documentation pertinente doit être fournie au destinataire en même temps que la balayeuse.
- 4.4 Inspection L'entrepreneur doit s'assurer que la balayeuse a été testée et inspectée complètement et qu'elle est en tous points conforme aux exigences avant la livraison.

Transports Canada se réserve le droit d'inspecter la machine à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger tout défaut de conformité.

Une inspection finale doit être exécutée par le consignataire à la livraison.

5.0 GARANTIE ET MANUELS

- 5.1.1 <u>Manuels</u> La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'exploitation et des manuels d'entretien de l'ensemble de la machine. Chaque manuel d'entretien doit indiquer la marche à suivre pour l'installation de toutes les composantes. Le manuel d'entretien doit aussi renfermer les dessins d'assemblage de toutes les composantes.
- 5.1.2 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise du catalogue de pièces. Chaque manuel doit indiquer la référence, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant de chaque ensemble.
- 5.1.3 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'entretien et des catalogues de pièces du **fabricant du matériel d'origine**, cela pour chacun des ensembles constituants.
- 5.1.4 Si disponible, fournir un cours d'entraînement en anglais sur vidéo, montrant les principales opérations et les procédures de maintenance préventive.
- 5.2 <u>Période de garantie</u> Tous les ensembles (moteurs, ponts, boîtes d'engrenage, différentiels, soufflante, embrayage et dispositif d'entraînement de la brosse) doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 2 000 h d'utilisation ou de 24 mois selon la première condition à se présenter et prenant effet à compter de la date de livraison de la balayeuse à Sandspit.

Tous les composants, à l'exception des ensembles ci-dessus mentionnés, doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 1 000 h d'utilisation ou de 18 mois et prenant effet à compter de la date de mise en service de la balayeuse.

- 5.3 Réclamation de garantie —Si les réparations demandées n'ont pas été commencées dans les 48 heures de la demande, Transports Canada se réserve le droit d'effectuer les réparations et facturer le fournisseur pour les pièces et les heures n'excédant pas le temps standard alloué pour la réparation et le tarif horaire en vigueur pour le personnel de métier à Transports Canada.
- 5.4 Concessionnaire Préciser le concessionnaire qui sera responsable des réparations sous garantie ainsi que le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter si des réparations s'avéraient nécessaires. Le fournisseur doit fournir un estimé du temps des réparations dans un délai de 24 heures suivant une demande de réparation. Tant que la garantie demeure applicable, le fournisseur devra faire les réparations et les entretiens usuels sans frais additionnels au lieu de livraison ou assumer lui-même le transport (remorquage, assurances, repas, hébergement, salaire, le cas échéant, etc.) de la balayeuse si sa réparation ne peut être faite sur place. Précisons que les installations de l'aéroport de Sandspit comprennent un garage d'entretien d'équipements lourds mettant à la disposition des mécaniciens l'ensemble des outils habituels pour leur travail (lift, jack, équipements pneumatiques et hydrauliques, etc.). Pour tout déplacement pouvant

 $\label{eq:control_solution} Solicitation \ No. - \ N^\circ \ de \ l'invitation \\ T7061-180019A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ VAN\text{-}8\text{-}41162 \end{array}$

détériorer la condition de la balayeuse devant être réparée, cette dernière devra être transportée sur une plate-forme.

plate-forme.
5.4 Dépôt de réparation — Responsable de l'exécution de toutes réparations au titre de la garantie requises.
DÉPÔT DE RÉPARATION
ADDRESSE:
Abbiteout .
NOM BE LA DEBOONNE DECOGNIBOE
NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE :
Numéro de téléphone :
Numero de telephone i
6.0 Caractéristiques de la balayeuse de piste
6.1 Exigences générales
6.1.1 L'unité doit être une balayeuse de piste remorquée avec timon.
6.1.2 La brosse doit être entraînée mécaniquement par des arbres et des chaînes. Tout autre type
d'entraînement n'est pas acceptable.
6.1.3 Tous les coussinets, les pivots et les pièces mobiles susceptibles de s'user doivent être protégés
contre l'infiltration de saletés et d'humidité, et dotés d'un dispositif de graissage.
6.1.4 La balayeuse de piste doit être remorquée dans le même axe que le véhicule. Aucune charge latérale
ne doit s'exercer sur les pneus.
6.1.5 Le poids maximum alloué sera de 7272 kg (16000 lbs).
6.1.6 La balayeuse doit pouvoir fonctionner dans des conditions de température variant de -40 °C à +40 °C.
6.1.7 La balayeuse doit pouvoir donner son plein rendement sur des surfaces de béton et d'asphalte.
6.1.8 La balayeuse doit pouvoir tourner en décriant un cercle d'un diamètre d'au plus 65 pieds
6.1.9 La balayeuse doit pouvoir fonctionner pendant une période d'au moins 24 heures sans exiger de
réglage ni de graissage.
6.2 Performance
6.2.1 La balayeuse doit pouvoir être utilisée à une vitesse de 40 km/h sans que la brosse sautille ou que les
roues produisent du shimmy dans un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.
6.2.2 Le régime de la brosse doit se situer entre 525 et 650 tr/min.
6.2.3 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13.75 pi.) de largeur.
6.2.4 La brosse doit pouvoir être orientée vers la droite et vers la gauche suivant un angle d'au moins 30
degrés par rapport à l'axe transversal
6.2.5 La balayeuse doit pouvoir enlever au moins 80 pour cent de la gadoue et la neige laissée par les
chasse-neige, cela jusqu'à une épaisseur de 13 mm (1/2 po), pour une neige dont la densité varie de 128 à
240 kg/m³ (de 8 à 15 lb/pi.²) et à une vitesse de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de
patron.
6.2.6 La balayeuse doit pouvoir enlever les dépôts de sable, la poussière, l'eau et les débris légers présents
sur la piste alors qu'elle est remorquée à sa vitesse maximale de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4

à 6 po) de patron.6.3 Dimensions

- 6.3.1 La longueur hors tout mesurée entre l'œil de remorquage et l'arrière de la balayeuse ne doit pas dépasser 11,8 m (39 pieds).
- 6.3.2 La largeur hors tout, tous les composants étant installés, ne doit pas dépasser 4,9 m (16 pieds).

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

T7061-180019 VAN-8-41162 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.3.3 Le dégagement entre la brosse en position relevée et le sol doit être d'au moins 10 cm (4 po); cette valeur vaut pour une brosse neuve.

6.3.4 La hauteur hors tout de tous les composants ne soit pas dépasser 3 m (10 pieds).

Moteur

- 6.4.1 La balayeuse doit être équipée d'un moteur diesel refroidi à l'eau d'une marque reconnue. Le moteur doit être équipé de chemises de cylindres humides remplacables.
- 6.4.2 Le moteur doit avoir une puissance nette continue d'au moins 204 KW (265 CV). Le manufacturier doit fournir la littérature indiquant les rendements obtenus, incluant le diagramme de la courbe de performance
- 6.4.3 Le moteur doit avoir un couple nominal d'au moins 850 lb/pi au maximum du couple.
- 6.4.4 Le régime maximal autorisé du moteur ne doit pas dépasser 2 200 tr/min; un régime maximal de 1 800 tr/min est souhaitable.
- 6.4.5 Le moteur doit être muni d'un filtre à air de service intense bi-étagé.
- 6.4.6 Le circuit de refroidissement doit comporter un filtre de liquide de refroidissement à élément filtrant remplacable.
- 6.4.7 Le circuit de carburant doit être muni d'un filtre de carburant à séparateur d'eau comportant un bol de verre et un élément remplaçable.
- 6.4.8 Le circuit de refroidissement doit être équipé d'un ventilateur à embrayage thermostatique si le moteur n'est pas « Air to Air ».
- 6.4.9 Les flexibles doivent être du type à la silicone et raccordés au moyen de brides-ressorts.
- 6.4.10 Le circuit de refroidissement doit comprendre un radiateur de service intense.
- 6.4.11 Le moteur doit être équipé d'un chauffe-bloc d'au moins 1 500 watts immergé dans le liquide de refroidissement; le chauffe-bloc doit être muni d'un cordon d'alimentation de 4,6 m (15 pieds), amovible et muni d'une fiche.
- 6.4.12 Le moteur doit être équipé d'un tuyau d'échappement comportant un silencieux installé sur la cabine à l'horizontal, et se terminant par un coude ou un clapet anti-pluie.
- 6.4.13 Le moteur doit être équipé d'un dispositif d'arrêt automatique réagissant aux conditions suivantes faible pression d'huile moteur, surchauffe du liquide de refroidissement, bas niveau de liquide de refroidissement, bas niveau de liquide hydraulique et surchauffe du différentiel.

6.5 **CADRE**

- 6.5.1 La balayeuse doit être munie d'un cadre ultra-robuste soudé.
- 6.5.2 Le cadre doit être en acier de construction.
- 6.5.3 La section transversale doit être suffisamment épaisse pour prévenir une déformation du cadre.

6.6 TIMON

- 6.6.1 La balayeuse doit être une balayeuse de piste remorquée avec timon.
- 6.6.2 La barre de remorquage doit comprendre une roulette pivotante sur 360°. Le pneu de roulette pivotante doit être identique au pneu du châssis de la balayeuse.
- 6.6.3 L'œillet doit être remplaçable, de bonne qualité et compatible avec le crochet d'attelage déjà monté sur le remorqueur à l'aéroport Sandspit.
- 6.6.4 La barre de remorquage doit être munie d'un système à ressort pour faciliter sa manipulation ainsi que de deux chaînes de sécurité avec crochets de sécurité.
- 6.6.5 La longueur de bras de remorquage doit être tenue à un minimum tout en offrant un rayon de braquage maximum au tracteur, sans causer une accumulation de neige sur le remorqueur.

6.7 CAPOT

- 6.7.1 Le capot doit être de construction durable et il doit protéger les grands ensembles de la balayeuse contre les intempéries.
- 6.7.2 Le capot doit comporter des trappes d'accès sur au moins deux côtés. Les trappes d'accès doivent être dimensionnées pour faciliter l'entretien et la réparation des composants.
- 6.7.3 La partie supérieure du capot doit se replier ou pouvoir être enlevée facilement de sorte que le moteur

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier T7061-180019 VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

puisse être déposé facilement.

- 6.7.4 Les trappes d'accès doivent être retenues en place par des loquets.
- 6.7.5 Les trappes d'accès et le capot, si sa partie supérieure est repliable, doivent être équipées d'un mécanisme de blocage en position d'ouverture facile à manœuvrer.
- 6.7.6 L'enceinte doit comporter un dispositif d'éclairage permettant l'entretien pendant la nuit.

6.8 RÉSERVOIR DE CARBURANT

- 6.8.1 Le réservoir de carburant doit avoir un volume d'eau d'au moins 300 litres.
- 6.8.2 L'orifice de remplissage extérieur doit se trouver du côté gauche du balai, avec inclinaison et accès vers l'arrière pour permettre d'effectuer l'alimentation en étant situé à l'arrière des roues.
- 6.8.3 L'inscription « DIESEL FUEL ONLY » doit figurer près de l'orifice de remplissage en lettres de 2 pouces.

6.9 SYSTÈME ÉLECTRIQUE

- 6.9.1 La balayeuse doit être équipée d'un système électrique de 12 volts.
- 6.9.2 Le système électrique doit comprendre au moins trois batteries « DELCO » sans entretien de la série 1110 ou 1200 ayant une intensité de démarrage à froid d'au moins 1 500 ampères.
- 6.9.3 Le système électrique doit comprendre un alternateur « DELCO » de type 25 SI ou 30 SI ayant un débit d'au moins 85 ampères.
- 6.9.4 Le système électrique doit comprendre un phare stroboscopique, de couleur ambre, double clignotement, avec basse et haute intensité à 16J. Le modèle extra-robuste 1262, Phase II de Target-Tech rencontre nos exigences. Toute équivalence est acceptable, mais aucune dérogation ne sera autorisée. Le phare sera monté sur la partie la plus haute de la balayeuse.
- 6.9.5 Le système électrique doit comprendre au moins deux projecteurs servant à éclairer la brosse et son mécanisme d'entraînement.
- 6.9.6 La balayeuse doit être munie de feux LED pour le freinage et le feu à trois intensités. Les feux de position seront des feux de positionnement conventionnels. Tous doivent être étanches et résistants aux vibrations.
- 6.9.7 Tout le câblage doit être protégé par une gaine. Celle-ci doit également être protégée et elle doit être fixée au cadre à suffisamment d'endroits.
- 6.9.8 Le câblage doit être codé de couleurs ou identifié tous les 6 pouces. L'identification du circuit doit être attachée à chaque bout du câble.

Amd No - N° de la modif

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.9.9 Le moteur doit être muni d'un démarreur 12 volts.

6.9.10 Chaque circuit doit être protégé soit par un fusible, soit par un disjoncteur, localisé dans un endroit commun du tableau de bord.

6.10 EMBRAYAGE DE LA PRISE DE FORCE

- 6.10.1 L'embrayage de la prise de force doit être dimensionné en fonction du couple et de la puissance du moteur.
- 6.10.2 L'embrayage doit être du type ultra-robuste à détente brusque et il doit être monté directement sur le volant du moteur.
- 6.10.3 Le fabricant doit joindre un document attestant que la prise de force convient à l'usage auguel elle est destinée.
- 6.10.4 La mise en prise de l'embrayage doit être installée à l'extérieur de la balayeuse et elle doit être assurée par un mécanisme manuel permettant un fonctionnement facile et sécuritaire pour l'opérateur.

6.11 MÉCANISME D'ENTRAÎNEMENT DE LA BROSSE

- 6.11.1 La brosse doit être entraînée mécaniquement par un différentiel. Un entraînement hydraulique n'est pas acceptable.
- 6.11.2 La brosse doit être entraînée par les deux extrémités par l'intermédiaire d'une chaîne. Un entraînement par le centre n'est pas acceptable.
- 6.11.3 L'entraînement à chaîne doit être muni d'un tendeur de chaîne.
- 6.11.4 Les roues dentées et les paliers doivent être montés dans un carter leur garantissant un graissage suffisant et les protégeant de l'humidité et de la poussière.
- 6.11.5 Les carters de chaîne doivent comporter des plaques de regard faciles à enlever et permettant un accès facile à tous les composants de l'entraînement.
- 6.11.6 Le régime de la brosse doit être d'au moins 525 tr/min et d'au plus 650 tr/min.

6.12 DIFFÉRENTIEL

- 6.12.1 La capacité maximum du différentiel de la balayeuse doit être de 105 % du couple maximum du moteur.
- 6.12.2 Le différentiel doit être facilement démontable.
- 6.12.3 Les coussinets du différentiel doivent être extra robustes pour répondre à la demande de poussée violente et à la puissance de couple imposée.
- 6.12.4 Les coussinets du différentiel doivent être continuellement lubrifiés.

6.13 SUPPORT DE LA BROSSE

- 6.13.1 Le support de la brosse doit reposer sur au moins deux roues pivotantes (360 degrés).
- 6.13.2 Les roues doivent être munies d'un amortisseur servant à empêcher le shimmy jusqu'à 50 km/h.
- 6.13.3 La brosse doit comporter un capot constitué d'un panneau supérieur fixe. Le capot doit être configuré pour empêcher l'accumulation de neige.
- 6.13.4 Le support doit pouvoir supporter les poids de la brosse constituée d'un jeu complet d'anneaux en fils d'acier plus le poids de la charge de neige maximale pouvant s'accumuler sur le capot.
- 6.13.5 Le support de la brosse doit pouvoir être orienté de 30 degrés vers la droite à 30 degrés vers la
- 6.13.6 Les butées de la brosse doivent pouvoir supporter la pression maximale exercée par le mécanisme de rotation de celle-ci.

6.14 BROSSE

- 6.14.1 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13,75 pieds) de largeur.
- 6.14.2 L'âme de la brosse doit être équilibrée.
- 6.14.3 L'âme de la brosse doit avoir 273 mm (10,75 po) de diamètre. Aucune dérogation n'est autorisée.
- 6.14.4 La brosse doit être complète à la livraison, c'est-à-dire qu'elle doit être constituée d'au moins 120 anneaux en fils d'acier approuvés par Transports Canada.
- 6.14.5 La brosse doit tourner dans un palier monté dans une chaise à chaque extrémité. Les paliers doivent être faciles à remplacer et ils doivent être munis d'un graisseur facilement accessible.
- 6.14.6 Le dégagement entre la brosse et le sol doit être d'au moins 10 cm (4 po.); cette valeur vaut pour une

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

brosse constituée d'anneaux neufs.

- 6.14.7 La brosse doit être munie d'un mécanisme de réglage de section de balayage avec blocage.
- 6.14.8 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit être facilement accessible.
- 6.14.9 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit procurer une plage de réglage de 25 mm (1 po) à 228 mm (9 po) sans usure prématurée de la brosse.
- 6.14.10 Une réserve de l'âme de la brosse du type spécifié doit être fournie.

6.15 SOUFFLANTE

- 6.15.1 La balayeuse doit être équipée d'une soufflante entraînée mécaniquement ayant pour rôle d'éliminer les résidus laissés par la brosse. La soufflante doit être protégée par un déflecteur d'air monté à son entrée.
- 6.15.2 La soufflante doit avoir un débit d'au moins 20 000 pi3/min.
- 6.15.3 Le mécanisme d'entraînement de la soufflante doit être protégé adéquatement par un carter.
- 6.15.4 La balayeuse doit être équipée d'un embrayage à roue libre ou d'un embrayage équivalent pouvant absorber le choc se produisant à l'arrêt du moteur.
- 6.15.5 Les buses de la soufflante doivent pivoter automatiquement pour permettre à la buse en service d'être alignée avec l'avant de la brosse (2 buses, 1 de chaque côté).
- 6.15.6 La vitesse de l'air à la sortie de chaque buse doit être d'au moins 270 mi/h.
- 6.15.7 Les buses doivent pouvoir être abaissées jusqu'au plus 5 cm (2 po) de la surface de la piste.
- 6.15.8 Les buses doivent remonter automatiquement à au moins 25 cm (10 po) du sol, lorsque la brosse est relevée en position de transport.
- 6.15.9 Les buses doivent être munies d'un dispositif d'orientation hydraulique de sorte qu'elles puissent être utilisées pour le nettoyage des feux de piste.

6.16 SYSTÈME HYDRAULIQUE

- 6.16.1 Le système hydraulique doit être équipé d'une pompe de liquide hydraulique entraînée mécaniquement.
- 6.16.2 Le système doit comprendre une bâche de liquide hydraulique ayant un volume d'au moins 20 litres et d'au plus 50 litres.
- 6.16.3 La bâche de liquide hydraulique doit comporter une mise à l'air libre et un niveau.
- 6.16.4 La pompe doit être entraînée par un arbre Spicer au moins de la série 1150 comportant des joints universels à roulement à aiguilles et un joint coulissant.
- 6.16.5 Une pompe manuelle doit être installée pour permettre la montée du balai en cas de bris de la pompe hydraulique.
- 6.16.6 Le système hydraulique doit être muni de filtres à élément remplaçable, de dispositifs de régulation et de relâchement de la pression ainsi que de tous les autres composants nécessaires pour assurer un fonctionnement satisfaisant et sécuritaire.
- 6.16.7 Le liquide hydraulique doit être d'un type facilement disponible localement, p. ex : Dextron (que des produits d'Esso sont disponibles à Sandspit).
- 6.16.8 Le circuit hydraulique doit commander l'orientation et le levage de la brosse et des buses d'air.
- 6.16.9 Tous les électrorobinets, les commandes et les composants du système hydraulique doivent être de type industriel ultra-robuste, protégés contre l'infiltration d'eau, de saleté, d'humidité, etc. et conçus en fonction de l'usage auquel ils sont destinés.
- 6.16.10 Toutes les conduites de liquide hydraulique doivent être fixées au cadre et installées de manière qu'elles ne risquent pas d'être abîmées.

6.17 ESSIEUX

- 6.17.1 L'essieu doit être de type ultra-robuste et il doit avoir une capacité correspondant à 110 pour cent du poids maximal supporté. Les roulements à billes de l'essieu arrière devront baigner dans l'huile.
- 6.17.2 Au moins deux roues de la balayeuse doivent être munies de freins.
- 6.17.3 Les freins doivent être de type pneumatique et le circuit pneumatique doit pouvoir être relié au camion par l'intermédiaire d'un raccord situé à un endroit approprié sur la balayeuse.

6.18 JANTES ET PNEUS

6.18.1 Les jantes et les pneus doivent pouvoir supporter au moins le même poids que l'essieu.

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VA N531

VANS.

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 6.18.2 Tous les pneus doivent être sans chambre à air, de construction radiale et être des pneus d'hiver
- 6.18.3 Les pneus doivent être produits par un des grands fabricants et ils doivent être offerts dans tous les points de vente de ce fabricant au Canada.
- 6.18.4 La charge maximale exercée sur les pneus ne doit pas dépasser 500 livres par pouce de largeur de la sculpture.
- 6.18.5 En cours d'utilisation normale, il ne doit pas s'exercer de charge latérale sur les pneus.
- 6.18.6 Les roues pivotantes ne doivent pas produire de shimmy tout en pouvant bouger suffisamment pour toujours être parallèles à l'axe de la balayeuse.
- 6.18.7 Les roues pivotantes doivent pouvoir être remplacées facilement.

6.19 PANNEAU DE COMMANDE

- 6.19.1 La balayeuse doit être munie d'un panneau de commande avec serrure, protégé contre les intempéries, celui-ci doit se trouver d'un côté du capot du moteur.
- 6.19.2 Le panneau de commande doit comporter au moins les instruments suivants : ampèremètre (voltmètre), manomètre d'huile, thermomètre de liquide de refroidissement, compteur horaire et jauge de carburant.
- 6.19.3 Les 2 portes (intérieure et extérieure) du panneau de commande doivent ouvrir vers l'avant de la balayeuse pour une question de sécurité.
- 6.19.4 Tous les instruments doivent être protégés contre l'infiltration de poussière et d'humidité ainsi que contre les chocs. Tous les instruments doivent être éclairés de manière qu'ils soient utilisables la nuit.
- 6.19.5 Le panneau de commande doit comporter au moins les commandes suivantes : contact du moteur, commande des gaz du moteur et interrupteur des projecteurs.
- 6.19.6 Le panneau de commande doit être muni d'un dispositif d'éclairage permettant son utilisation la nuit.
- 6.19.7 Fournir une lampe témoin indiquant que le dispositif d'arrêt automatique est enclenché.

6.20 PANNEAU DE TÉLÉCOMMANDE

- 6.20.1 La balayeuse doit pouvoir être reliée à un panneau de télécommande pouvant être utilisé de l'intérieur de la cabine du véhicule tracteur. Elle doit aussi être reliée à une télécommande portable.
- 6.20.2 Le panneau de télécommande doit au moins comprendre ce qui suit : compte-tours, commande des gaz du moteur, commande de la température de refroidisseur, commande d'arrêt d'urgence du moteur ainsi que commande d'orientation et de levage de la brosse et des buses d'air.
- 6.20.3..Le câble du panneau de commande doit être muni d'un connecteur à broches à chaque extrémité. L'un des connecteurs doit être situé près du panneau de commande et l'autre, à 5 pieds de l'œil de remorquage.
- 6.20.4 Le câble doit avoir au moins 7,6 m (25 pieds) de longueur, il doit être résistant aux intempéries et au rayonnement ultraviolet et il doit être conçu en fonction de l'usage auquel il est destiné.

6.21 PEINTURE

6.21.1 La couche primaire devra être à base d'époxy de qualité. La peinture de finition est une peinture polyuréthane GLASS SHIELD, GLASS GUARD série 2800, la couleur DOT orange ou l'équivalent. Si la peinture n'est pas appliquée à l'usine, une garantie de deux ans doit être incluse.

6.22 AFFICHAGE DES INSTRUCTIONS

6.22.1 Des instructions, des schémas et des avertissements ou des symboles ISO doivent figurer en anglais aux endroits nécessaires pour permettre une utilisation et un entretien efficaces et sécuritaires de la balayeuse.

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "B"

BASE DE PAIEMENT

Les prix proposés doivent être des prix de lot fermes, destination FAB, et comprendre tous les frais de livraison et de débarquement, conformément à l'exigence décrite à l'annexe A. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus. La TPS ou la TVH doit être indiquée séparément sur les factures.

Tableau B1 — Commande initiale

Point	Description	Qté	Prix unitaire fixe	Total multiplié
B1.1	Balayeuse de piste d'aéroport Marque et modèle	1	\$	\$
B1.2	Livraison, y compris tous les frais de port et de débarquement FAB – Aéroport de Sandspit, CB.	Lot	\$	\$
	Total B1			\$

Tableau B2 — Biens optionnels

Les prix sont destination FAB et comprennent tous les droits de douane. Les taxes de vente sont en sus.

Point	Description	Prix unitaire fixe
B2.1	Pneus et jantes installés pour chaque taille sur l'appareil	\$
B2.2	Deux ensembles complets de filtres d'entretien	\$
B2.3	Deux ensembles de connecteurs mâles/femmes de rechange pour le câble du panneau de commande	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "C" to Part 3 of the Bid Solicitation

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissi	onnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
suivants :	
	() Oa to Beel (1) (OA)

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T7061-180019A$

019A

Buy er ID - Id de l'acheteur

VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Formulaire A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTA	ATION DE LA SOUMISSION
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soum issionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	Nº de téléphone
	Nº de télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)	
[voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie pa	r
le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout	
contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la	
demande)	
Les soumissionnaires constitués en personne morale, y	
compris ceux qui présentent une soumission à titre de	
coentreprise, doivent transmettre une liste complète de noms	
de tous les administrateurs. Les soumissionnaires qui	
présentent une soumission en tant que propriétaire unique	,
incluant ceux présentant une soumission comme	
coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(
Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre	
de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'o	nt
pas à soumettre une liste de noms.	
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.	
Signature du représentant autorisé du	Date
soumissionnaire	

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T7061--180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FORMULAIRE B : Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

- 1. Les soumissionnaires doivent indiquer si leur produit est conforme ou non à chacune des spécifications obligatoires figurant dans le formulaire ci-dessous.
- Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements et les documents techniques exigés dans la colonne de droite du formulaire ci-dessous.
- Les approximations fournies par les soumissionnaires seront interprétées comme des données RÉELLES.

Numéro du modèle offert	
Fabricant proposé	
Besoin	Balayeuse de piste d'aéroport

Exigences techniques obligatoires	En conformité?	Renseignement fourni dans la proposition technique Votre soumission doit être accompagnée de publications
	Oui Non	qui marquem la capache leene de l'equipement oner.
MARQUE ET MODÈLE PROPOSÉ:		
1. PORTÉE		
1.1 Fournir à Transports Canada, aéroport de Sandspit, une (1)		
balay eus e de piste remorquée avec timon tel qu'indiqué dans la		
demande de proposition (DP).		
Tous les éléments inscrits dans les sections 2 à 6 de la présente		
spécification doivent être compris dans la configuration de base.		
3. EXIGENCES GÉNÉRALES		

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'achet eur VAN531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	Ш	En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
2.1 La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse commerciale standard du modèle le plus			
récent.			
La balayeuse de piste proposée doit avoir été éprouvée en cours			
d'exploitation et bon nombre de balayeuses identiques doivent			
être en service dans l'industrie; celles-ci doivent avoir été			
éprouvées dans les conditions d'exploitation auxquelles elles			
sont destinées pendant au moins 1 an avant la demande de			
proposition.			
2.2 Vue d'ensemble – La balayeuse livrée en vertu de la			
présente spécification doit être une balayeuse de piste			
remorquée de service moyen pouvant être utilisée à 40 km/h.			
Elle doit être équipée d'une brosse d'au moins 4,2 m (13,75 pi)			
de largeur, d'un moteur d'une puissance continue d'au moins			
204 KW (265 CV) et d'une soufflante d'au moins 20 000 pi $^3/\mathrm{min}$.			
امتوامونه ومتروه ومراورة والمراورة والمراورة والمراورة			
nécessaires pour garantir sa fiabilité et son efficacité dans toutes			
les conditions d'exploitation, peu importe que ceux-ci aient été			
exigés ou non. Le ou les tracteurs fournis doivent être livrés avec			
tous les accessoires standard nécessaires, peu importe que			
ceux-ci aient été exigés ou non.			

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 25 of - de 42

40 km/h, avec un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron. enlever de la neige, de la gadoue et des débris à une vitesse de

produire de shimmy alors que la balayeuse est utilisée pour

Elle doit pouvoir être utilisée continuellement pendant une période

spécifiés, sans bris de ses composants, la brosse étant réglée de 24 heures à une vitesse de 40 km/h, au maximum des CV

dans un ajustement de 10 à 15 cm (de 4 à 6 po) de patron. La brosse ne doit pas sautiller et les roues ne doivent pas

2.3 Conditions d'exploitation – La balayeuse de piste livrée doit

être neuve et opérationnelle dès réception aux endroits

mentionnés à l'article 1.0.

File No. - N° du dossier VAN-8-41162 Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Exigences techniques obligatoires		En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
2.4 Exigence — Dans la présente spécification, les mots,			
locutions et expressions « doit, doivent, au moins, au plus, ne doit			
pas depasser » foricitererence a une exigence. Aucune derogation à cette exidence n'est autorisée.			
Dans les cas où la demande de proposition vise plus d'un			
équipement, l'emploi du singulier implique également les autres			
unités, sauf lorsque spécifié autrement.			
2.5 Réponses — Toute réponse doit indiquer clairement si l'item			
rencontre ou non les exigences. Une approximation est			
inacceptable et toute omission de réponse sera considérée			
comme un cas de non-conformité.			
3.0 NORMES ET RÉGLEMENTS			

indiquées dans le présent document font référence aux versions les plus récentes.
4.0 INSTRUCTIONS RELATIVES A LA LIVRAISON

Sauf indication contraire, toutes les normes et exigences

4.1 Préparation précédant la livraison	Le soumissionnaire doit indiquer ci-dessous le nom et
La préparation précédant la livraison doit être exécutée par le	l'adresse du concessionnaire local qui effectuera l'inspection
manufacturier.	et la préparation préalables à la livraison. Nom :
La balayeuse de piste doit être préparée et lubrifiée uniquement avec des produits spécifiques d'Esso* adaptés aux conditions climatiques de la région à laquelle elle est destinée.	Adresse:

(*Que des produits Esso sont disponibles à Sandspit) 4.2 Livraison – À l'aéroport de Sandspit selon les ententes

ultérieures avec Transports Canada.	4.3 Documentation — Toute la documentation pertinente doit	être fournie au destinataire en même temps que la balayeuse.	4.4 Inspection – L'entrepreneur doit s'assurer que la balayeuse	a été testée et inspectée complètement et qu'elle est en tous

Solicitation No. - N° de l'invitation T7061-180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dos sier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modř. Buyer ID - VAN53

CCC No.N° CCC - FMS No.N° VME

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Exigences techniques obligatoires	_	E	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
points conforme aux exigences avant la livraison.			
Transports Canada se réserve le droit d'inspecter la machine à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger tout défaut de conformité.			
Une inspection finale doit être exécutée par le consignataire à la livraison.			
5.0 GARANTIE ET MANUELS			
5.1.1 Manuels – La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'exploitation et des manuels d'entretien de l'ensemble de la machine. Chaque manuel d'entretien doit			
indiquer la marche à suivre pour l'installation de toutes les composantes. Le manuel d'entretien doit aussi renfermer les dessins d'assemblage de toutes les composantes.			
5.1.2 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise du catalogue de pièces. Chaque manuel doit indiquer la référence, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant de chaque ensemble.			
5.1.3 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'entretien et des catalogues de pièces du fabricant du matériel d'origine , cela pour chacun des ensembles constituants.			
5.1.4 Si disponible, fournir un cours d'entraînement en anglais sur vidéo, montrant les principales opérations et les procédures de maintenance préventive.			
5.2 <u>Période de garantie</u> — Tous les ensembles (moteurs, ponts, boîtes d'engrenage, différentiels, soufflante, embrayage et dispositif d'entraînement de la brosse) doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 2 000 h d'utilisation ou de 24 mois selon la première condition à se présenter et prenant effet à compter de la			PÉRIODE DE GARANTIE OFFERTE :

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'achet eur VAN531

Exigences techniques obligatoires		En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
date de livraison de la balayeuse à Sandspit.			
Tous les composants, à l'exception des ensembles ci-dessus			
mentionnés, doivent être protégés par une garantie couvrant les			
oco na unisation ou de 18 mois et prenant ellet a compter de la date de mise en service de la balayeuse.			
5.3 Réclamation de garantie —Si les réparations demandées			
n'ont pas été commencées dans les 48 heures de la demande,			
Transports Canada se réserve le droit d'effectuer les réparations			
et facturer le fournisseur pour les pièces et les heures n'excédant			
pas le temps standard alloue pour la réparation et le tarif horaire			
en vigueur pour le personnel de métier à Transports Canada.			
5.4 Concessionnaire — Préciser le concessionnaire qui sera			
numéro de téléphone de la personne à contacter si des			
réparations s'avéraient nécessaires. Le fournisseur doit fournir un			
_			
suivant une demande de réparation. Tant que la garantie			
demeure applicable, le fournisseur devra faire les réparations et			
les entretiens usuels sans frais additionnels au lieu de livraison ou			
assumer lui-même le transport (remorquage, assurances, repas,			
ŏ			
réparation ne peut être faite sur place. Précisons que les			
d'entretien d'équipements lourds mettant à la disposition des			
mécaniciens l'ensemble des outils habituels pour leur travail (lift,			
jack, équipements pneumatiques et hydrauliques, etc.). Pour tout			
déplacement pouvant détériorer la condition de la balayeuse			
devant être réparée, cette dernière devra être transportée sur une			
plate-forme.			
5.4 Dépôt de réparation — Responsable de l'exécution de			DÉPÔT DE RÉPARATION
toutes réparations au titre de la garantie requises.			

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 28 of - de 42

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531Amd. No. - N° de la modif.

6.1.6 La balayeuse doit pouvoir fonctionner dans des conditions		
.1.5 Le poids maximum alloué sera de 7272 kg (16000 lbs).		Réelleskg (lb)
es pneus.		
6.1.4 La balayeuse de piste doit être remorquée dans le même axe que le véhicule. Aucune charge latérale ne doit s'exercer sur		
de saletés et d'humidité, et dotés d'un dispositif de graissage.		
6.1.3 Tous les coussinets, les pivots et les pièces mobiles susceptibles de s'user doivent être protécés contre l'infiltration		
acceptable.		
arbres et des chaînes. Tout autre type d'entraînement n'est pas		
timon. 6 1.2. La bracca doit âtra antraînéa mácanicu amant nar dac		
6.1.1 L'unité doit être une balayeuse de piste remorquée avec		
6.1 Exigences générales		
pro	uvent q igatoire	prouvent que le produit offert est conforme à toutes les spécifications obligatoires énoncées à la section 6.
6.0 Caractéristiques de la balaveuse de niste		Les soumissionnaires doivent fournir des documents techniques aui
Numéro de téléphone :		-
		Téléphone :
		NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE:
ADDRESSE:		
DÉPÔT DE RÉPARATION		ADRESSE:
Oui	i Non	П
Exigences techniques obligatoires cor	En conformité?	Renseignement fourni dans la proposition technique Votre soumission doit être accompagnée de publications oui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Š	Denoting the property of the p

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 29 of - de 42

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Votre soumission doit être accompagnée de publications Renseignement fourni dans la proposition technique qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert. kg or lbs de largeur (M / ft) degrés heures Actual Operating weight Réelles Réelles Réelles Réelles Réelles Réelles Réelles conformité? Non Oui 6.1.8 La balayeuse doit pouvoir tourner en décriant un cercle du shimmy dans un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de 6.2.4 La brosse doit pouvoir être orientée vers la droite et vers la gauche suivant un angle d'au moins 30 degrés par rapport à de la gadoue et la neige laissée par les chasse-neige, cela jusqu'à une épaisseur de 13 mm (1/2 po), pour une neige dont la densité varie de 128 à 240 kg/m³ (de 8 à 15 lb/pi.²) et à une 6.2.6 La balayeuse doit pouvoir enlever les dépôts de sable, la 6.1.7 La balayeuse doit pouvoir donner son plein rendement sur 6.1.9 La balayeuse doit pouvoir fonctionner pendant une période d'au moins 24 heures sans exiger de réglage ni de 6.2.1 La balayeuse doit pouvoir être utilisée à une vitesse de 40 km/h sans que la brosse sautille ou que les roues produisent 6.2.2 Le régime de la brosse doit se situer entre 525 et 6.2.3 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13.75 pi.) de largeur. 6.2.5 La balayeuse doit pouvoir enlever au moins 80 pour cent vitesse de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de poussière, l'eau et les débris légers présents sur la piste alors **Exigences techniques obligatoires** de température variant de -40 °C à +40 °C des surfaces de béton et d'asphalte. d'un diamètre d'au plus 65 pieds 6.2 Performance 'axe transversal 650 tr/min. graissage. patron. patron.

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 30 of - de 42

Réelles durée

6.3.1 La longueur hors tout mesurée entre l'œil de remorquage et l'arrière de la balayeuse ne doit pas dépasser 11,8 m (39

qu'elle est remorquée à sa vitesse maximale de 40 km/h, avec

ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.

6.3 Dimensions

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modiř.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Exigences techniques obligatoires	프 -	
	conformité?	 l'Otre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui Non	u
pieds).		
6.3.2 La largeur hors tout, tous les composants étant installés, ne doit pas dépasser 4,9 m (16 pieds).		Réelles
6.3.3 Le dégagement entre la brosse en position relevée et le		
brosse neuve.		
6.3.4 La hauteur hors tout de tous les composants ne soit pas		Réelles hauteur
6.4 Moteur		
6.4.1 La balayeuse doit être équipée d'un moteur diesel refroidi		Réelles
à l'eau d'une marque reconnue. Le moteur doit être équipé de		
6.4.2 Le moteur doit avoir une puissance nette continue d'au		Réelles
littérature indiquant les rendements obtenus, incluant le		
diagramme de la courbe de performance du moteur.		
6.4.3 Le moteur doit avoir un couple nominal d'au moins		Réelles
850 lb/pi au maximum du couple.		
6.4.4 Le régime maximal autorisé du moteur ne doit pas dépasser 2.200 tr/min: un régime maximal de 1.800 tr/min est		Réelles
6.4.5 Le moteur doit être muni d'un filtre à air de service intense hi-étané		Réelles
6.4.6 Le circuit de refroidissement doit comporter un filtre de		Réelles
liquide de refroidissement à élément filtrant remplaçable.		
6.4.7 Le circuit de carburant doit être muni d'un filtre de		Réelles
carburant a separateur d'eau comportant un boi de verre et un élément remplacable.		
6.4.8 Le circuit de refroidissement doit être équipé d'un		Réelles
ventilateur à embrayage thermostatique si le moteur n'est pas		
« Air to Air ».		
6.4.9 Les flexibles doivent être du type à la silicone et raccordés		Réelles

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 31 of - de 42

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation T7061-180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Buy er ID - Id de l'achet eur VAN531

Exigences techniques obligatoires	Ш	En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confor	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
au moyen de brides-ressorts.			
6.4.10 Le circuit de refroidissement doit comprendre un			Réelles
radiateur de service intense.			= , 4
6.4.11 Le moteur doit être équipé d'un chauffe-bloc d'au moins			Keelles
chauffa-bloc doit âtre muni d'un cordon d'alimentation de 1.6 m			
(15 pieds), amovible et muni d'une fiche.			
6.4.12 Le moteur doit être équipé d'un tuyau d'échappement			Réelles
comportant un silencieux installé sur la cabine à l'horizontal, et			
se terminant par un coude ou un clapet anti-pluie.			= .
6.4.13 Le moteur doit être équipe d'un dispositif d'arrêt			Keelles
σ			
pression d'huile moteur, surchauffe du liquide de			
refroidissement, bas niveau de liquide de refroidissement, bas			
niveau de liquide hydraulique et surchauffe du différentiel.			
6.5 CADRE			
6.5.1 La balayeuse doit être munie d'un cadre ultra-robuste			Réelles
soudé.			
6.5.2 Le cadre doit être en acier de construction.			Réelles
6.5.3 La section transversale doit être suffisamment épaisse			Réelles
pour prévenir une déformation du cadre.			
6.6 TIMON			
6.6.1 La balayeuse doit être une balayeuse de piste remorquée			Réelles
avec timon.			= , (
6.6.2 La barre de remorquage doit comprendre une roulette			Réelles
pivotante sur 360°. Le pneu de roulette pivotante doit être			
lue au pneu du chassis de la balay			
6.6.3 L'œillet doit être remplaçable, de bonne qualité et			Réelles
compatible avec le crochet d'attelage déjà monté sur le remornique à l'aéronort Sandsoit			
Control decident canaphi:			
6.6.4 La barre de remorquage doit etre munie d'un systeme a ressort pour faciliter sa manipulation ainsi que de deux chaînes			Keelles

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modiř.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Exinences factorias obligatoires	Ŗ		Renseignement folirpi dans la proposition technique
	conformité?	nité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oni	Non	
de sécurité avec crochets de sécurité.			
6.6.5 La longueur de bras de remorquage doit être tenue à un			Réelles
minimum tout en oirrant un rayon de braquage maximum au tracteur, sans causer une accumulation de neige sur le			
remorqueur.			
6.7 CAPOT			
6.7.1 Le capot doit être de construction durable et il doit			Réelles
proteger les grands ensembles de la balayeuse contre les intembéries.			
6.7.2 Le capot doit comporter des trappes d'accès sur au moins			Réelles
pour faciliter l'entretien et la réparation des composants.			
6.7.3 La partie supérieure du capot doit se replier ou pouvoir			Réelles
être enlevée facilement de sorte que le moteur puisse être			
déposé facilement.			
6.7.4 Les trappes d'accès doivent être retenues en place par			Réelles
des loquets.			
6.7.5 Les trappes d'accès et le capot, si sa partie supérieure est			Réelles
repliable, doivent être équipées d'un mécanisme de blocage en			
position d'ouverture facile à manœuvrer.			
6.7.6 L'enceinte doit comporter un dispositif d'éclairage			Réelles
permettant l'entretien pendant la nuit.			
6.8 RESERVOIR DE CARBURANT			
6.8.1 Le réservoir de carburant doit avoir un volume d'eau d'au			Réelles
moins 300 litres.			
6.8.2 L'orifice de remplissage extérieur doit se trouver du côté			Réelles
permettre d'effectuer l'alimentation en étant situé à l'arrière des			
roues.			
6.8.3 L'inscription « DIESEL FUEL ONLY » doit figurer près de			Réelles
l'oritice de remplissage en lettres de 2 pouces.			
6.9 SYSTEME ELECTRIQUE			

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation T7061--180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

Buy er ID - Id de l'achet eur VAN531

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Exigences techniques obligatoires	Ш	En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confor	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
6.9.1 La balayeuse doit être équipée d'un système électrique de 12 volts.			Réelles
6.9.2 Le système électrique doit comprendre au moins trois batteries « DELCO » sans entretien de la série 1110 ou 1200 ayant une intensité de démarrage à froid d'au moins 1 500 ampères.			Réelles
6.9.3 Le système électrique doit comprendre un alternateur « DELCO » de type 25 SI ou 30 SI ayant un débit d'au moins 85 ampères.			Réelles
6.9.4 Le système électrique doit comprendre un phare stroboscopique, de couleur ambre, double clignotement, avec basse et haute intensité à 16.1. Le modèle extra-robuste 1262, Phase II de Target-Tech rencontre nos exigences. Toute équivalence est acceptable, mais aucune dérogation ne sera autorisée. Le phare sera monté sur la partie la plus haute de la balayeuse.			Réelles
6.9.5 Le système électrique doit comprendre au moins deux projecteurs servant à éclairer la brosse et son mécanisme d'entraînement.			Réelles
6.9.6 La balayeuse doit être munie de feux LED pour le freinage et le feu à trois intensités. Les feux de positionnement conventionnels. Tous doivent être étanches et résistants aux vibrations.			Réelles
6.9.7 Tout le câblage doit être protégé par une gaine. Celle-ci doit également être protégée et elle doit être fixée au cadre à suffisamment d'endroits.			Réelles
6.9.8 Le câblage doit être codé de couleurs ou identifié tous les 6 pouces. L'identification du circuit doit être attachée à chaque bout du câble.			Réelles

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Amd. No. - N° de la modiř.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Exigences techniques obligatoires	Ш	En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
6.9.9 Le moteur doit être muni d'un démarreur 12 volts.			Réelles
6.9.10 Chaque circuit doit être protégé soit par un fusible, soit			Réelles
par un disjoncteur, localisé dans un endroit commun du tableau de bord.			
6.10 EMBRAYAGE DE LA PRISE DE FORCE			
6.10.1 L'embrayage de la prise de force doit être dimensionné			Actual
en tonction du couple et de la puissance du moteur.			
6.10.2 L'embrayage doit être du type ultra-robuste à détente brusque et il doit être monté directement sur le volant du moteur.			Keelles
6.10.3 Le fabricant doit joindre un document attestant que la			Réelles
prise de force convient à l'usage auquel elle est destinée.			
6.10.4 La mise en prise de l'embrayage doit être installée à			Réelles
l'extérieur de la balayeuse et elle doit être assurée par un			
mécanisme manuel permettant un fonctionnement facile et			
6.11 <u>MECANISME D'ENTRAÎNEMENT DE LA BROSSE</u>			
6.11.1 La brosse doit être entraînée mécaniquement par un			Réelles
différentiel. Un entraînement hydraulique n'est pas acceptable.			
6.11.2 La brosse doit être entraînée par les deux extrémités par			Réelles
l'intermédiaire d'une chaîne. Un entraînement par le centre n'est			
pas acceptable.			
6.11.3 L'entraînement à chaîne doit être muni d'un tendeur de			Réelles
chaîne.			
6.11.4 Les roues dentées et les paliers doivent être montés			Réelles
dans un carter leur garantissant un graissage suffisant et les			
protégeant de l'humidité et de la poussière.			
6.11.5 Les carters de chaîne doivent comporter des plaques de			Réelles
regard faciles à enlever et permettant un accès facile à tous les			
composants de l'entraînement.			
6.11.6 Le régime de la brosse doit être d'au moins 525 tr/min et			Réelles
d'au plus 650 tr/min.			
6.12 DIFFÉRENTIEL			

C lient Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

Buy er ID - Id de l'achet eur VAN531

Amd. No. - N° de la modiř.

File No. - N° du dossier CCC I VAN-8-41162

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Votre soumission doit être accompagnée de publications
			qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
6.12.1 La capacité maximum du différentiel de la balayeuse doit âtra de 105 %, du comple maximum du moteur			Réelles
6 12 2 Le différentiel doit être facilement démontable		Ť	Réelles
6.12.3 Les conssinets du différential doivent âtre extra robustes			Réallas
pour répondre à la demande de poussée violente et à la			
puissance de couple imposée.			
6.12.4 Les coussinets du différentiel doivent être continuellement			Réelles
6.13 SUPPORT DE LA BROSSE			
6.13.1 Le support de la brosse doit reposer sur au moins deux			Réelles
roues pivotantes (360 degres).			
6.13.2 Les roues doivent être munies d'un amortisseur servant à empêcher le shimmy jusqu'à 50 km/h.			Réelles
6.13.3 La brosse doit comporter un capot constitué d'un			Réelles
panneau supérieur fixe. Le capot doit être configuré pour empêcher l'accumulation de neige			
6 13 4 Les unont doit polynis supporter les poids de la brosse			Réelles
poids de la charge de neige maximale pouvant s'accumuler sur			
le capot.			
6.13.5 Le support de la brosse doit pouvoir être orienté de 30			Réelles
degres vers la droite a 30 degres vers la gauche.			= -
6.13.6 Les butées de la brosse doivent pouvoir supporter la preseion maximale exercée par le méranisme de rotation de			Keelles
celle-ci.			
6.14 BROSSE			
6.14.1 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13,75 pieds) de			Réelles
largeur.			
6.14.2 L'âme de la brosse doit être équilibrée.			Réelles
6.14.3 L'âme de la brosse doit avoir 273 mm (10,75 po) de diamètre. Aucune dénoration n'act autorisée			Réelles
6.14.4 La brosse doit être complète à la livraison, c'est-à-dire			Réelles

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 36 of - de 42

Amd. No. - N° de la modiř. Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation T7061-180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Exigences techniques obligatoires	En		Renseignement fourni dans la proposition technique
	conformité?	nité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oni	Non	
qu'elle doit être constituée d'au moins 120 anneaux en fils d'acier approuvés par Transports Canada.			
6.14.5 La brosse doit tourner dans un palier monté dans une			Réelles
chaise à chaque extrémité. Les paliers doivent être faciles à			
remplacer et ils doivent être munis d'un graisseur facilement accessible.			
6.14.6 Le dégagement entre la brosse et le sol doit être d'au			Réelles
moins 10 cm (4 po.); cette valeur vaut pour une brosse constituée d'anneaux neufs.			
6.14.7 La brosse doit être munie d'un mécanisme de réglage de			Réelles
section de balayage avec blocage.			
6.14.8 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit			Réelles
etre facilement accessible.			
6.14.9 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit			Réelles
procurer une plage de reglage de 25 mm (1 po) a ZZ8 mm (9 po)			
6 14 10 The résente de l'âme de la brosse du type spécifié doit			Réelles
être fournie.			
6.15 SOUFFLANTE			
6.15.1 La balayeuse doit être équipée d'une soufflante			Réelles
entraînée mécaniquement ayant pour rôle d'éliminer les résidus			
laissés par la brosse. La soufflante doit être protégée par un			
G 15.2 Local floate doit wait in dakit d'an maine 20			Sellas
0.15.2 La soumaine don avoil di l'aeon d'ad moms 20 000 pi3/min.			
6.15.3 Le mécanisme d'entraînement de la soufflante doit être			Réelles
protégé adéquatement par un carter.			
6.15.4 La balayeuse doit être équipée d'un embrayage à roue			Réelles
libre ou d'un embrayage équivalent pouvant absorber le choc se produisant à l'arrêt du moteur.			
6.15.5 Les buses de la soufflante doivent pivoter			Réelles
automatiquement pour permettre à la buse en service d'être			

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 37 of - de 42

Solicitation No. - N° de l'invitation $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:continuity} T7061-180019A$

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

Buyer ID - 1d de l'acheteur VAN531

	L		-
Exigences tecnniques obligatoires	En conformité?	nité?	Renseignement fourni dans la proposition tecnnique Votre soumission doit être accompagnée de publications
	Oui	Non	
alignée avec l'avant de la brosse (2 buses, 1 de chaque côté).			
6.15.6 La vitesse de l'air à la sortie de chaque buse doit être d'au moins 270 mi/h.			Réelles
6.15.7 Les buses doivent pouvoir être abaissées jusqu'au plus 5 cm (2 po) de la surface de la piste.			Réelles
6.15.8 Les buses doivent remonter automatiquement à au moins 25 cm (10 po) du sol, lorsque la brosse est relevée en position de transport.			Réelles
6.15.9 Les buses doivent être munies d'un dispositif d'orientation hydraulique de sorte qu'elles puissent être utilisées pour le nettoyage des feux de piste.			Réelles
6.16 SYSTÈME HYDRAULIQUE			
6.16.1 Le système hy draulique doit être équipé d'une pompe de liquide hy draulique entraînée mécaniquement.			Réelles
6.16.2 Le système doit comprendre une bâche de liquide hydraulique ayant un volume d'au moins 20 litres et d'au plus 50 litres.			Réelles
6.16.3 La bâche de liquide hydraulique doit comporter une mise à l'air libre et un niveau.			Réelles
6.16.4 La pompe doit être entraînée par un arbre Spicer au moins de la série 1150 comportant des joints universels à roulement à aiguilles et un joint coulissant.			Réelles
6.16.5 Une pompe manuelle doit être installée pour permettre la montée du balai en cas de bris de la pompe hydraulique.			Réelles
6.16.6 Le système hydraulique doit être muni de filtres à élément remplaçable, de dispositifs de régulation et de relâchement de la pression ains i que de tous les autres composants nécessaires pour assurer un fonctionnement satisfaisant et sécuritaire.			Réelles
6.16.7 Le liquide hydraulique doit être d'un type facilement disponible localement, p. ex : Dextron (que des produits d'Esso sont disponibles à Sandspit).			Réelles

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 38 of - de 42

Solicitation No. - N° de l'invitation $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:continuous} T7061-180019A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N $^{\circ}$ du dos sier VAN-8-41162

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

Exigences techniques obligatoires	Ľ	En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
6.16.8 Le circuit hydraulique doit commander l'orientation et le levage de la brosse et des buses d'air.			Réelles
6.16.9 Tous les électrorobinets, les commandes et les			Réelles
composants du système hydraulique doivent être de type			
industriel ultra-robuste, protégés contre l'infiltration d'eau, de			
saleté, d'humidité, etc. et conçus en fonction de l'usage auquel			
ils sont destines.			
6.16.10 Toutes les conduites de liquide hydraulique doivent être			Reelles
itxees au cadre et installees de maniere qu'elles ne risquent pas			
ฮ			
6.17 ESSIEUX			
6.17.1 L'essieu doit être de type ultra-robuste et il doit avoir une			Réelles
capacité correspondant à 110 pour cent du poids maximal			
supporté. Les roulements à billes de l'essieu arrière devront			
baigner dans l'huile.			
6.17.2 Au moins deux roues de la balayeuse doivent être			Réelles
munies de freins.			
6.17.3 Les freins doivent être de type pneumatique et le circuit			Réelles
pneumatique doit pouvoir être relié au camion par l'intermédiaire			
d'un raccord situé à un endroit approprié sur la balayeuse.			
6.18 JANTES ET PNEUS			
6.18.1 Les jantes et les pneus doivent pouvoir supporter au			Réelles
moins le même poids que l'essieu.			
6.18.2 Tous les pneus doivent être sans chambre à air, de			Réelles
construction radiale et être des pneus d'hiver			
6.18.3 Les pneus doivent être produits par un des grands			Réelles
fabricants et ils doivent être offerts dans tous les points de vente			
de ce fabricant au Canada.			
6.18.4 La charge maximale exercée sur les pneus ne doit pas dépasser 500 livres par pouce de Jardeur de la sculpture			Réelles
6 18 5 En cours d'utilisation normale il ne doit nas s'exercer de			Ráplips
c. 16.3 En cours a dilisadori lorridas, ir rie dort pas s'exercer de charge latérale sur les pneus.			

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T7061-180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

File No. - N° du dossier VAN-8-41162

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Votre soumission doit être accompagnée de publications Renseignement fourni dans la proposition technique qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert. Réelles conformité? Non Oui commande avec serrure, protégé contre les intempéries, celui-ci l'infiltration de poussière et d'humidité ainsi que contre les chocs. véhicule tracteur. Elle doit aussi être reliée à une télécommande 6.18.6 Les roues pivotantes ne doivent pas produire de shimmy commande doivent ouvrir vers l'avant de la balayeuse pour une commandes suivantes: contact du moteur, commande des gaz 6.19.5 Le panneau de commande doit comporter au moins les 6.19.6 Le panneau de commande doit être muni d'un dispositif 6.19.2 Le panneau de commande doit comporter au moins les télécommande pouvant être utilisé de l'intérieur de la cabine du 6.20.1 La balayeuse doit pouvoir être reliée à un panneau de 6.18.7 Les roues pivotantes doivent pouvoir être remplacées d'huile, thermomètre de liquide de refroidissement, compteur 6.19.3 Les 2 portes (intérieure et extérieure) du panneau de instruments suivants : ampèremètre (voltmètre), manomètre Tous les instruments doivent être éclairés de manière qu'ils 6.19.7 Fournir une lampe témoin indiquant que le dispositif 6.19.4 Tous les instruments doivent être protégés contre tout en pouvant bouger suffisamment pour toujours être 6.19.1 La balayeuse doit être munie d'un panneau de **Exigences techniques obligatoires** doit se trouver d'un côté du capot du moteur. d'éclairage permettant son utilisation la nuit. du moteur et interrupteur des projecteurs. **6.20 PANNEAU DE TÉLÉCOMMANDE** 6.19 PANNEAU DE COMMANDE d'arrêt automatique est enclenché. parallèles à l'axe de la balaveuse. horaire et jauge de carburant. soient utilisables la nuit. question de sécurité. facilement portable

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 40 of - de 42

Solicitation No. - N° de l'invitation $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:continuity} T7061-180019A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061--180019

File No. - N° du dos sier CCC No./N VAN-8-41162

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN531

Exigences techniques obligatoires		En	Renseignement fourni dans la proposition technique
	confo	conformité?	Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
	Oui	Non	
6.20.2 Le panneau de télécommande doit au moins comprendre			Réelles
ce qui suit : compte-tours, commande des gaz du moteur,			
commande de la température de refroidisseur, commande			
d'arrêt d'urgence du moteur ainsi que commande d'orientation et			
de levage de la brosse et des buses d'air.			
6.20.3Le câble du panneau de commande doit être muni d'un			Réelles
connecteur à broches à chaque extrémité. L'un des connecteurs			
doit être situé près du panneau de commande et l'autre, à 5			
pieds de l'œil de remorquage.			
6.20.4 Le câble doit avoir au moins 7,6 m (25 pieds) de			Réelles
longueur, il doit être résistant aux intempéries et au			
rayonnement ultraviolet et il doit être conçu en fonction de			
l'usage auquel il est destiné.			
6.21 PEINTURE			
6.21.1 La couche primaire devra être à base d'époxy de qualité.			Réelles
La peinture de finition est une peinture polyuréthane GLASS			
SHIELD, GLASS GUARD série 2800, la couleur DOT orange ou			
l'équivalent. Si la peinture n'est pas appliquée à l'usine, une			
garantie de deux ans doit être incluse.			
6.21 AFFICHAGE DES INSTRUCTIONS			
6.21.1 Des instructions, des schémas et des avertissements ou			Réelles
des symboles ISO doivent figurer en anglais aux endroits			
nécessaires pour permettre une utilisation et un entretien			
efficaces et sécuritaires de la balayeuse.			

Solicitation No. - N° de l'invitation T7061--180019A

Client Ref. No. - N° de réf. du client T7061-180019

Amd. No. - N° de la modif.

Buy er ID - Id de l'acheteur VAN531

File No. - N° du dossier VAN-8-41162